

## « RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD ANNUEL ?! »



### EN 2020, LA PARTICIPATION C'EST :

- Pour les ayants droits de toutes les entreprises ARF sans exception + CEETRUS-France soit 86600 bénéficiaires
- Une **formule dérogatoire** reconduite au plus proche de l'exploitation avec des adaptations sur le résultat courant par la neutralisation de coûts et de retraitements favorables.
- **26,86 M€** distribués grâce à l'amélioration des résultats par la montée en puissance du commerce digital notamment et des frais fortement maîtrisés
- **Un taux de 1,72% (dont 0,30% de formule légale)**

### EN 2021, LA NEGOCIATION DE RENOUVELLEMENT PORTE :

- Sur le même périmètre **ARF, CEETRUS France** (sans personnel dorénavant), CHRONO DRIVE + SIMPLY FRAIS (Partisans du goût) encore inclus cette année
- Avec toujours une **formule dérogatoire plus favorable** que la formule légale
- Sur une reconduction des mesures d'adaptation et de neutralisation pour l'amélioration du résultat courant prise en compte
- Sur le ré ajustement de l'impôt théorique sur les sociétés (de 32,023% à 28,4075%) permettant un **gain prévisionnel de 1 M€**
- Sur un impact prévisionnel favorable d'intégration de la plus value de cession des actifs ARL (vente des murs des entrepôts)



### L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE

**Une négociation de renouvellement d'accord nécessaire pour capitaliser sur la formule dérogatoire toujours bien plus favorable.**

Fin 2020, l'intégration des salariés de CEETRUS France dans une nouvelle entreprise s'est réalisée (NHOOD) et la question du périmètre n'est plus : CEETRUS France restera dans ce périmètre d'accord de Groupe, avec de meilleurs résultats attendus en sortie de crise.

Pour cette année, le périmètre couvrirait donc l'ensemble des salariés des sociétés d'ARF, de Chrono Drive et Partisans du goût.

Dans l'attente d'éléments de simulations des impacts d'intégration économique de la cession des murs des entrepôts (plusieurs dizaines de millions d'euros...), **la délégation CFTC** prend acte d'un projet de renouvellement sur des bases favorables et de l'amélioration conséquente du taux de participation sur les résultats qui seront réalisés en 2021.